Document généré le 12 oct. 2024 05:59

Recherches sociographiques

La nation est là pour rester

Jean-François Lessard, *L'état de la nation*, Montréal, Liber, 2007, 121 p.

Michel Seymour

Volume 49, numéro 1, janvier–avril 2008

La ville de Québec

URI : https://id.erudit.org/iderudit/018198ar
DOI : https://doi.org/10.7202/018198ar

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (imprimé)
1705-6225 (numérique)

Découvrir la revue

Citer cette note

Seymour, M. (2008). La nation est là pour rester / Jean-François Lessard, *L'état de la nation*, Montréal, Liber, 2007, 121 p. *Recherches sociographiques*, *49*(1), 155–161. https://doi.org/10.7202/018198ar

Tous droits réservés © Recherches sociographiques, Université Laval, 2008

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

https://www.erudit.org/fr/

dividendes d'un fédéralisme d'ouverture prôné par Stephen Harper. Et l'encadrement du pouvoir fédéral de dépenser risque de piéger le Québec pour l'avenir. Quant aux propositions d'Éric Montpetit visant à donner un contenu plus concret au fédéralisme d'ouverture, toutes intéressantes qu'elles soient, elles risquent de se heurter soit à l'obstacle des amendements constitutionnels que personne ne veut, soit à la volonté des tribunaux comme gardiens de la constitution peu habitués à dialoguer avec les élus, soit à l'opprobre des autres provinces et du fédéral peu enclins à légitimer la clause dérogatoire, soit à une politique nettement valorisée de baisse d'impôts plutôt que celle d'un transfert de points d'impôt.

Fédéralisme d'ouverture ou fédéralisme bloqué ? Présentement, on ne perçoit aucune ouverture d'ordre constitutionnel : c'est une voie complètement bloquée. Par contre, on assiste à un certain déblocage sur le plan politique, mais la porte n'est plutôt qu'entrebâillée. Et pourtant, on aime se répéter que la constitution canadienne est bien vivante et qu'elle évolue constamment…

Réjean PELLETIER

Département de science politique,
Université Laval.

* * * * * *

Jean-François LESSARD, *L'état de la nation*, Montréal, Liber, 2007, 121 p.

LA NATION EST LÀ POUR RESTER

Michel SEYMOUR

Dans son ouvrage *L'état de la nation*, Jean-François Lessard poursuit deux objectifs : il cherche à montrer que la nation subit à notre époque une « périphérisation politique », et il cherche à évaluer les conséquences de cette périphérisation. Dans le but de bien saisir l'ampleur du phénomène, il s'attarde sur les dynamiques nouvelles de déstructuration de l'État (ch. 1), sur la fragmentation de la nation (ch. 2), sur les avantages nationaux (ch. 3) ainsi que sur les particularismes (ch. 4). Il se demande enfin quel est l'avenir de la nation (ch. 5). Après avoir établi un diagnostic plutôt pessimiste, on se serait attendu à une conclusion tout aussi pessimiste annonçant le déclin définitif de l'idée de nation, voire sa disparition pure et simple. Mais de façon étonnante, sa conclusion va dans le sens contraire. Il soutient que la nation est là pour rester et que son rôle peut et doit demeurer fondamental. C'est ce retournement qui confère une certaine originalité au livre et

que je veux commenter dans cette brève recension. La question qu'il faut se poser est la suivante : comment peut-on passer du diagnostic établi par l'auteur aux conclusions qui sont les siennes ? Pour ma part, je ferai l'hypothèse que la conclusion est juste et que les prémisses sont erronées. C'est de cette façon que doit être à mon avis résolu le paradoxe engendré par le retournement argumentatif surprenant accompli par l'auteur.

Il faut tout d'abord se pencher sur la définition que Lessard donne du terme « nation ». Il s'agit selon lui d'une sorte d'imaginaire national, c'est-à-dire d'une autoreprésentation ethnique qui, à l'origine, se présentait comme homogène dans son contenu même si, déjà à cette l'époque, la nation était en fait plurielle. Disons-le d'emblée : en ce sens de l'expression, je m'accorde pleinement avec l'auteur pour diagnostiquer la fragmentation, l'effritement et l'affaiblissement de l'idée de nation. Si l'on excepte certaines nations autochtones, la nation ethniquement homogène n'a jamais été autre chose qu'une lubie entretenue par une élite appartenant au groupe dominant. Si elle s'est présentée à certains comme ethniquement homogène, c'est à cause du rapport de domination victorieux imposé par le groupe ethnique majoritaire. Il est certain que la nation ainsi comprise est une espèce en voie de disparition. Dit autrement, l'alliance entre l'État et la nation homogène est dépassée (p. 97-98). L'auteur a raison d'envisager une autre façon de penser la nation, ce qui lui permet en conclusion de revenir à la charge pour affirmer haut et fort l'importance du lien identitaire national. C'est bien entendu une façon toute naturelle de résoudre la tension entre les prémisses pessimistes et la conclusion optimiste de l'auteur, et je suppose que c'est la réponse qu'il donnerait à quiconque soulèverait l'apparent paradoxe qui surgit entre les quatre premiers chapitres et le chapitre de conclusion. La nation homogène ne se défend plus comme idée, mais la nation plurielle est toujours à l'ordre du jour. Cette résolution du paradoxe demeure toutefois insatisfaisante, parce que les dommages constatés par Lessard à l'encontre de l'idée de nation semblent concerner toute idée de nation, et non seulement la nation ethniquement homogène. C'est pourquoi je pense que la tension persiste et qu'elle n'est pas aisément résolue par la seule admission de la nation plurielle.

Des réalités nationales persistantes

L'auteur fait tout d'abord état des flux internationaux financiers et économiques. Ceux-ci se traduisent par un affaiblissement des pouvoirs des États. Or, un très grand nombre d'États sont concernés ici, et non seulement ceux qui seraient formés d'une seule nation. Pour les nations qui sont dotées d'un État souverain, l'affaiblissement de l'État équivaut à l'affaiblissement de la nation. Mais cela est vrai aussi pour les États multinationaux et donc pour certaines populations que l'on pourrait appeler « nations multisociétales », c'est-à-dire des pays souverains composés de plusieurs nations. Le diagnostic posé semble donc s'appliquer autant aux nations plurielles qu'aux nations « ethniquement homogènes », ou qui se représentent comme ethniquement homogènes. Mais est-ce le bon diagnostic ? L'auteur suppose comme tant d'autres une compréhension des flux financiers et

économiques prenant la forme d'une mondialisation de l'économie se déployant à l'échelle supranationale (p. 14-20). Sans rejeter entièrement cette vision des choses, ne doit-on pas caractériser en même temps la réalité économique internationale comme dominée par des rapports de force économiques entre des joueurs qui sont encore des États-nations ou des nations multisociétales ? Les joueurs qui tiennent le haut du pavé ne sont-ils pas les États-Unis, le Japon, l'Allemagne et bientôt la Chine ? Puis, dans une moindre mesure, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie et le Canada ? Dans tous les cas, ne s'agit-il pas là de nations ? Le G8 n'est-il pas un agrégat d'États-nations ou de nations multisociétales ? La vulnérabilité accrue des petites nations n'est-elle pas causée par les pouvoirs économiques exorbitants de certains États forts ? Si on a l'impression que l'État national ne mène plus le jeu (p. 47), c'est peut-être parce que le jeu est désormais dominé par un nombre réduit de superpuissances économiques. Lessard aurait pu tirer profit de l'ouvrage de Liah GREENFELD (*The Spirit of Capitalism : Nationalism and Economic Growth*, Cambridge, 2001) dans lequel l'auteure montre à quel point le capitalisme néolibéral est le produit du nationalisme anglo-américain. La multiplication des entreprises multinationales, des conglomérats et des fusions ne doit pas nous faire oublier le pays d'où ils proviennent. La mondialisation de l'économie est au moins en partie caractérisée par des impérialismes économiques qui sont très souvent des manifestations du nationalisme.

Lessard appuie ensuite son diagnostic sur la présence de flux transnationaux culturels et démographiques (p. 20-25). Mais la « culture mondiale » qu'il postule est-elle autre chose que le résultat de l'hégémonie culturelle américaine ? Il faut à ce propos lire certains penseurs cosmopolitiques comme Anthony Appiah, par exemple, pour constater à quel point un certain universalisme cosmopolitique peut être complaisant avec l'hégémonie culturelle américaine (voir son ouvrage *Cosmopolitism,* W.W. Norton, 2006). Ensuite, la présence accrue d'une immigration refusant l'assimilation (p. 43) est interprétée par Lessard comme un indice de fragmentation, mais ne peut-elle pas tout autant apparaître comme le résultat d'un attachement très grand des immigrants à leur pays d'origine, attachement qu'ils peuvent désormais consolider grâce aux avancées réalisées par les technologies de la communication ?

Ensuite, si l'État-nation a de plus en plus tendance à s'affaiblir à l'interne, n'est-ce pas en grande partie à cause des revendications des nations minoritaires sans États et autres minorités nationales que l'on trouve sur le territoire ? Les particularismes font voler en éclats le récit national, constate Lessard. Mais cela ne veut pas dire que la nation soit une espèce en voie de disparition, car ces récits sont souvent contestés par les nations minoritaires qui demandent à être reconnues. D'ailleurs, si les récits collectifs volent en éclats, cela n'est pas nécessairement un indice défavorable à l'idée de nation. Cela peut vouloir dire aussi que l'on a tort de postuler une identité narrative collective. Pour avoir une identité nationale particulière, il n'est pas nécessaire d'endosser un récit collectif particulier. Ceux qui contestent le récit dominant peuvent sans se contredire être fiers d'appartenir à leur nation.

Quand on pense au déclin de l'identité nationale, on fait aussi très souvent référence aux organisations supranationales. Mais les organisations telles que l'ONU ne sont-elles pas encore très faibles ? Quant à l'OCDE, au G8 ou au Forum de Davos, ne tiennent-elles pas leur puissance du soutien consenti par leurs États membres ? Lessard reconnaît que ces organisations sont des « clubs sélects » (p. 67). Or, les membres de ce club ne sont-ils pas des nations ? En ce qui concerne l'OMC, l'Union européenne ou l'OTAN, ne tiennent-elles pas leur puissance des rapports de domination exercés par certains des pays qui en font partie ? J'ai montré ailleurs à quel point l'union européenne elle-même avait du mal à se départir du modèle traditionnel de l'État-nation. Ses principaux promoteurs, la France et l'Allemagne, y souscrivent en grande partie à cause du pouvoir et du prestige qu'ils peuvent en retirer. L'UE sert leurs intérêts nationaux. D'ailleurs ces deux pays n'ont pas hésité à enfreindre la règle du plafond de 3 % comme déficit annuel lorsque les impératifs nationaux l'ont exigé. Il n'existe pas non plus dans les différents projets de traité constitutionnel envisagés pour l'UE de principes obligeant les États à protéger leurs minorités nationales. Ces règles ne s'appliquent qu'aux nouveaux pays désirant entrer dans l'UE[1].

Le discours universaliste des droits de l'homme viendrait, selon Lessard, non seulement brouiller l'idée de « citoyen d'une nation », mais il rendrait aussi « presque obsolète l'idée de citoyenneté nationale » (p. 52). Ici, l'auteur n'est pas loin de souscrire à l'identité postnationale défendue par Jürgen Habermas et Jean-Marc Ferry, ainsi qu'au patriotisme constitutionnel qui en découle. J'ai montré ailleurs à quel point l'identité postnationale était un leurre[2]. L'identité postnationale ne peut paraître plausible que si on se fait une vision univoque, simpliste et stéréotypée de l'identité nationale. Lessard a certainement raison sur un point : un certain discours sur les droits de l'homme entre en tension avec l'identité nationale. Mais les droits de l'homme en tant que tels sont toujours réappropriés dans le contexte de cultures nationales.

Pour montrer à quel point le discours des droits de l'homme n'est pas désincarné, mais toujours bien inscrit dans une réalité nationale bien particulière, on peut se rapporter au récent débat qui, au Québec, a caractérisé le projet de loi sur l'identité avancé par le Parti québécois. En vertu de ce projet de loi, la citoyenneté québécoise ne serait conférée qu'à des personnes capables de s'exprimer en français, et cette citoyenneté irait de pair avec un droit d'éligibilité. Cela veut dire qu'un citoyen canadien pourrait se voir refuser des droits politiques au Québec. Les

1. Voir mon article « Nation-states, national minorities and the draft treaty », dans : Francesca ASTENGO et Nanette NEUWHAL (dirs), *A Constitution for Europe ? Governance and Policy-making in the European Union*, Montréal, Chaire Jean-Monnet, Université de Montréal, 2004, p. 280-296.

2. Voir mon article « On Postnational Identity », dans : Ferran REQUEJO (dir.), *Liberal Democracies and National Pluralism*, Barcelona, Institut d'Estudis Autonomics, 2008, et « La nation et l'identité publique commune », dans : Stephan GERVAIS, Dimitrios KARMIS et Diane LAMOUREUX (dirs), *La culture publique commune*, Montréal, PEQ, 2008.

constitutionnalistes ont vite monté aux barricades pour dénoncer ce projet de loi en brandissant la charte des droits et libertés. Or, la charte des droits et libertés canadienne est elle-même incarnée dans la loi sur la citoyenneté canadienne qui stipule que pour devenir citoyen canadien, un immigrant doit manifester des aptitudes dans l'une des deux langues officielles. Cela implique qu'un immigrant venu s'installer au Québec peut accéder à la citoyenneté canadienne même s'il ne maîtrise pas le français. En conséquence, en vertu du projet de loi sur l'identité, ce citoyen canadien peut perdre des droits politiques. Mais comme on vient de le noter, cette situation est le résultat de la mise en application de la loi canadienne sur la citoyenneté. Aussi, il faut faire attention de ne pas mesurer le projet de loi sur l'identité à l'aune d'une évaluation abstraite et étroitement juridique. Le projet de loi semble violer des libertés politiques seulement si on adopte une perspective désincarnée, mais il apparaît de cette façon parce qu'on approuve sans la remettre en question la loi canadienne de la citoyenneté. Si cette loi était amendée pour tenir compte de la réalité québécoise et que l'on exigeait pour devenir citoyen canadien la connaissance du français sur le territoire du Québec au lieu du libre choix entre les deux langues, le projet de loi sur l'identité québécoise ne pourrait plus engendrer deux catégories de citoyens. On n'acquerrait la citoyenneté canadienne que si l'on répondait en même temps aux exigences attachées à la citoyenneté québécoise. Le projet de loi du PQ apparaît fautif quand on le considère abstraitement à partir d'un point de vue faussement universaliste, mais la cause du problème est politique et elle repose sur la conception fautive de la nation canadienne inscrite dans la loi sur la citoyenneté. Le projet de loi péquiste est impeccable dans sa lettre. Si le projet de loi péquiste entrait en vigueur maintenant, ce serait la loi canadienne sur la citoyenneté qui serait la cause de la perte de droits politiques, car elle procède d'un refus de reconnaître la spécificité du Québec. Cet exemple est à mon sens fort instructif. Il montre que Lessard a raison de souligner les dangers d'un discours universaliste sur les droits de l'homme, mais il montre aussi à quel point ce discours tend très souvent à occulter un nationalisme sous-jacent. En l'occurrence ici, il s'agit du nationalisme canadien s'opposant au nationalisme québécois.

La menace de l'idéologie néolibérale

Selon Lessard, les identités nationales ont été historiquement porteuses d'un sentiment unificateur. La nation permettait de participer à la sphère politique et d'exercer une influence sur le politique. Elle assurait le maintien d'une identité collective et permettait la formulation d'un idéal national. Enfin, la nation contribuait à la diversité culturelle. Lessard reconnaît que ces avantages nationaux ne peuvent être transposés au niveau mondial (p. 62-65). Mais étant donné son diagnostic pessimiste, il croit que ces avantages risquent d'être perdus. La participation et l'influence politique, l'identité collective et la diversité culturelle risquent de s'éroder. Sans nier les dangers identifiés par Lessard, on pourrait en retracer l'origine non pas dans une menace réelle à caractère socioéconomique qui viendrait de l'extérieur et qui s'imposerait comme une fatalité, mais plutôt dans une idéologie néolibérale bien ancrée dans les mentalités et de laquelle on peut en

principe se sortir, puisqu'elle n'est qu'un alibi que se donnent les dirigeants politiques pour refuser d'agir ou pour contourner les exigences de la démocratie.

Mais n'y a-t-il pas un effritement de la légitimité de l'État, un déficit démocratique accru, une perte de légitimité des autorités politiques et une perte de légitimité du discours politique (p. 65) ? Peut-être, mais cela s'explique à cause de l'orientation idéologique néolibérale en vertu de laquelle les vraies décisions seraient prises lors des réunions internationales et non à l'échelle nationale. Ces faux-fuyants ne sont-ils pas des façons de se défiler face aux exigences de la démocratie délibérative qui est susceptible de se développer sur le territoire national ? En effet, si la démocratie était correctement pratiquée sur le plan national, les États participants seraient représentés lors de ces forums internationaux par des dirigeants dotés de véritables mandats démocratiques issus de leurs commettants.

L'adhésion à l'idéologie néolibérale n'est-elle pas à l'origine de ce mythe selon lequel les autorités politiques seraient devenues totalement impuissantes ? On tente à tout prix de nous faire croire que face au déterminisme économique, les politiciens ne peuvent rien faire (p. 67). Mais Lessard reconnaît lui-même que la perte de légitimité du discours politique s'explique par la postulation par les gouvernements de prétendus « consensus » à l'égard du discours dominant (p. 70). Or, telle est précisément ma thèse. C'est le pouvoir de l'idéologie néolibérale et non l'effritement objectif de la nation qui est le plus grand danger. Il faut donc résister à ces arguments annonçant la fin des États-nations. Le diagnostic que l'on tente d'établir à cet égard est totalement faux. Le seul véritable danger provient de la capitulation politique qui risque de survenir si on endosse le discours idéologique néolibéral. Aussi, si certaines des observations de Lessard sont justes et ne sont pas seulement le fait d'une rhétorique néolibérale internalisée contre notre gré, ces faits s'expliquent à cause du pouvoir de conviction exercé par le discours néolibéral. Ils sont l'effet bien réel d'une méprise survenue sur le plan idéologique et qui nous a progressivement convaincus qu'il fallait cesser d'agir politiquement parce que tout se décidait désormais sans nous. Les esprits qui se sont laissé convaincre par l'idéologie néolibérale ont parfois été amenés à capituler ou à devenir cyniques. Je reconnais volontiers que cela peut se traduire en définitive par des dommages politiques réels. Mais la source du problème demeure l'idéologie néolibérale.

L'affaiblissement national réfuté par les faits

Depuis la chute du mur de Berlin, on assiste partout à travers le monde à des conflits qui montrent que la variable nationale ne peut facilement être escamotée. L'URSS, la Yougoslavie et la Tchécoslovaquie ont éclaté en diverses républiques. L'ONU assiste les processus d'autodétermination au Timor oriental, au Sahara occidental et en Érythrée. La communauté internationale s'émeut des conflits ethniques survenus au Tibet, en Tchéchénie, au Rwanda, au Kosovo ou au Darfour. Les nations minoritaires du Québec, de l'Écosse et de la Catalogne s'affirment de plus en plus au sein de pays démocratiques. On assiste à la désintégration progressive de la Belgique. La Palestine est depuis le début du siècle au cœur de

l'attention politique à l'échelle mondiale. Les partitions de l'Irlande du Nord, de Chypre et de l'Inde continuent de créer des remous importants. Bref, on constate partout la résurgence ou la résilience des nationalismes. Je tiens donc pour acquis que ceux qui ont annoncé la fragmentation, l'effritement ou l'affaiblissement des nations sont réfutés par les faits. D'ailleurs, il semble bien que la communauté internationale est appelée de plus en plus à prendre conscience de cette réalité. La Convention sur la diversité culturelle a été adoptée par cent quarante voix contre deux et quatre abstentions le 20 octobre 2005. La Déclaration des droits des peuples autochtones a été adoptée le 30 juin 2006 à Genève par le Conseil des droits de l'homme de l'ONU par 30 voix pour, 2 voix contre (Canada et Fédération de Russie) et 12 abstentions. Bref, ce n'est pas la nation mais bien l'idéologie néolibérale qui vole en éclats.

En somme, je crains qu'une certaine rhétorique idéologique néolibérale ne se soit insinuée sournoisement et involontairement dans le diagnostic posé par Lessard, et ce même si ce dernier ne manifeste dans son livre aucunement la volonté d'endosser cette idéologie capitaliste. Bien au contraire, je sais bien qu'il s'y oppose et il va sans dire que je m'accorde avec lui sur ce point essentiel. La nation est là pour rester et les prophètes de malheur qui annoncent sa disparition décrivent une réalité qui a toutes les allures d'une politique-fiction et non d'une *realpolitik*.

Michel SEYMOUR

Faculté de philosophie,
Université de Montréal.

* * * * * *

Mathieu BOCK-CÔTÉ, *La dénationalisation tranquille*, Montréal, Boréal, 2007, 211 p.

SUR LA DÉNATIONALISATION DU DISCOURS IDENTITAIRE

Éric BÉDARD

La thèse soutenue par Mathieu Bock-Côté dans *La dénationalisation tranquille* sera connue de celles et de ceux, trop nombreux selon certains, qui suivent attentivement les débats sur l'identité québécoise ayant cours depuis un moment. À la suite du fameux discours de Jacques Parizeau sur les « votes ethniques », l'élite politique souverainiste et une certaine intelligentsia québécoise, accablée par la mauvaise conscience, auraient entrepris la tâche démiurgique de réformer l'imaginaire historique des Québécois. Parce qu'il fallait ouvrir le cercle de la nation aux nouveaux arrivants, faire en sorte que le dernier immigré puisse, sans trop d'efforts, se reconnaître dans le roman national que se racontent les Québécois depuis des